

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-3-6-1

Séance du lundi 30 juin 2025

RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES - CHATEAU DU HAUT-KOENIGSBOURG ET ECOMUSÉE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L. 211-4, L. 243-2 et suivants, et R 253-14 et suivants du Code des juridictions financières,
- VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est portant sur la gestion du château du Haut-Koenigsbourg par la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2021-2024,
- VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est portant sur la gestion de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace sur la période 2017-2023,
- VU la convention de délégation de service public conclut entre le Département du Bas-Rhin et la Compagnie alsacienne de promotion relative à l'exploitation commerciale (hors billetterie) du château du Haut-Koenigsbourg, signée le 09 décembre 2020,
- VU l'avis de la Commission en charge du patrimoine et du rayonnement de l'Alsace du 12 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

La présentation des deux Rapports d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand-Est,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Donne acte au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de la communication relative aux rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du Grand Est portant l'un sur la gestion du château du Haut-Koenigsbourg par la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2021-2024 et l'autre sur la gestion de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace sur la période 2017-2023 ;
- Prend acte des préconisations et des rappels au droits desdits rapports ;
- Sur la base des conclusions de l'audit de gouvernance en cours, de solliciter l'Ecomusée d'Alsace afin d'organiser avant la fin de l'année 2025 une concertation sur l'évolution du modèle de gouvernance de la structure qui pourra se mettre en œuvre en 2026 ;
- S'engage à établir un avenant à la convention de délégation de service public conclue entre le Département du Bas-Rhin et la Compagnie alsacienne de promotion relative à l'exploitation commerciale (hors billetterie) du château du Haut-Koenigsbourg, signée le 09 décembre 2020.
Cet avenant visera à acter le décalage des travaux du restaurant du Bastion de l'étoile sous maîtrise d'ouvrage la collectivité et ses conséquences financières. Cet avenant sera soumis à une délibération ultérieure de la Commission permanente ;

- Emet un avis favorable à l'établissement d'un projet scientifique et culturel pluriannuel pour le château du Haut-Koenigsbourg permettant d'envisager le monument plus largement dans son massif ;

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

5 non-participations au vote

Marc MUNCK, Raphaël SCHELLENBERGER, Francis KLEITZ, Pierre VOGT et Marie-France VALLAT, membres du CA au sein de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace